



Conseil économique et social

Distr. générale
25 juillet 2012
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des transports routiers

107^e session

Genève, 22 et 23 octobre 2012

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la 107^e session^{1, 2}

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 22 octobre 2012, à 9 h 30

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du rapport de la 106^e session.
3. Activités présentant un intérêt pour le Groupe de travail:
 - a) Activités d'organes de la CEE et d'autres organismes de l'ONU;
 - b) Délégations nationales;
 - c) Organisations internationales.

¹ Dans un souci d'économie, il est demandé aux délégations de bien vouloir venir à la réunion munies de leurs exemplaires des documents, ceux-ci n'étant plus distribués en salle. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports de la CEE (www.unece.org/trans/main/welcwp1.html). À titre exceptionnel, des documents peuvent également être obtenus par courrier électronique (roadtransport@unece.org) ou par télécopie (+41 22 917 0039). Pendant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (salle C.337, 3^e étage, Palais des Nations).

² Les représentants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la Division des transports de la CEE (www.unece.org/trans/registfr.html) et de le renvoyer au secrétariat de la CEE par courrier électronique (roadsafety@unece.org) ou par télécopie (+41 22 917 0039), une semaine au plus tard avant la session. À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent demander un badge auprès de la Section de la sécurité et de la sûreté, située à l'entrée Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 75716 ou 72401). Pour obtenir le plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles, consulter la page Web suivante: www.unece.org/meetings/practical.htm.

4. Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR):
 - a) État de l'Accord;
 - b) Amendements à l'Accord;
 - c) Groupe d'experts de l'AETR;
 - d) Mise en œuvre du tachygraphe numérique.
5. Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR):
 - a) État de l'Accord;
 - b) Amendements à l'Accord.
6. Projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM).
7. Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR):
 - a) État de la Convention;
 - b) Protocole à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR);
 - c) Protocole additionnel à la CMR concernant la lettre de voiture électronique.
8. Facilitation du transport routier international:
 - a) Carte internationale d'assurance automobile (Carte verte);
 - b) Proposition d'accord multilatéral mondial sur le transport régulier international de voyageurs par autobus et autocar (OmniBUS);
 - c) Restrictions quantitatives imposées au transport international routier de marchandises;
 - d) Relations entre l'origine des marchandises et les opérations de transport.
9. Groupe d'experts de la sécurité aux passages à niveau.
10. Questions diverses.
11. Élection du Bureau.
12. Dates de la prochaine session.
13. Adoption de décisions.

II. Annotations à l'ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément au Règlement intérieur de la Commission, le premier point que le Groupe de travail des transports routiers (SC.1) doit adopter est l'ordre du jour.

Document: ECE/TRANS/SC.1/397.

2. Adoption du rapport de la 106^e session

Le Groupe de travail sera invité à adopter le rapport de sa 106^e session.

Document: ECE/TRANS/SC.1/396.

3. Activités présentant un intérêt pour le Groupe de travail

a) Activités d'organes de la CEE et d'autres organismes de l'ONU

Le Groupe de travail sera informé des résultats des sessions pertinentes du Comité des transports intérieurs (CTI), de ses organes subsidiaires et d'autres entités des Nations Unies en ce qui concerne les questions qui l'intéressent.

b) Délégations nationales

Les délégations nationales souhaiteront sans doute informer le Groupe de travail des faits nouveaux concernant le transport routier dans leurs pays respectifs.

c) Organisations internationales

Les représentants des organisations internationales souhaiteront sans doute informer le Groupe de travail des faits nouveaux intervenus dans leurs domaines respectifs.

4. Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR)

a) État de l'Accord

Le SC.1 sera informé de l'acceptation d'une réserve formulée par la Géorgie lors de son adhésion à l'Accord.

b) Amendements à l'Accord

Le secrétariat donnera au SC.1 des informations sur l'article 21 de l'AETR et sur l'état des amendements au paragraphe 5 de l'article 12 et au paragraphe 1 de l'article 14 de l'AETR. Les amendements ont été approuvés par le SC.1 à sa 105^e session (ECE/TRANS/SC.1/392, par. 34) et devaient être transmis au Bureau des affaires juridiques de l'ONU.

c) Groupe d'experts de l'AETR

Le secrétariat fera le point sur les travaux du Groupe d'experts de l'AETR, et donnera surtout des informations sur deux réunions du Groupe d'experts de l'AETR tenues les 2 mars et 6 juin 2012. Le secrétariat présentera aussi un document d'information sur les principales questions qui se posent et les principales options existantes dans le contexte de l'AETR et donnera au SC.1 des informations sur une étude relative aux instruments juridiques prédominants applicables aux opérations de transport routier et sur les progrès réalisés dans le renouvellement du mémorandum d'accord (par signature du supplément) entre la CEE et les services de la Commission européenne.

Le secrétariat informera le SC.1 que les prochaines réunions du Groupe d'experts se tiendront les 24 octobre et 3 décembre 2012.

Documents: ECE/TRANS/SC.1/GE.21/2; ECE/TRANS/2012/3;
ECE/TRANS/SC.1/GE.21/4 et ECE/TRANS/SC.1/GE.21/5.

d) Mise en œuvre du tachygraphe numérique

Le Groupe de travail informera le SC.1 des progrès accomplis dans la mise en œuvre du tachygraphe numérique dans les Parties contractantes à l'AETR. Le SC.1 souhaitera peut-être examiner les questions relatives à cette mise en œuvre.

5. Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR)

a) État de l'Accord

Le secrétariat informera le SC.1 de l'état de l'Accord AGR.

b) Amendements à l'Accord

À sa 105^e session, le Groupe de travail a examiné et approuvé des amendements à l'AGR sur les procédures relatives à l'évaluation des incidences sur la sécurité routière, aux audits de sécurité routière, à la gestion de la sécurité du réseau routier et aux inspections de sécurité (sur la base de la Directive 2008/96/CE concernant la gestion de la sécurité des infrastructures routières). Donnant suite aux débats qui ont eu lieu sur l'article 7 de l'AGR à la 106^e session, le secrétariat donnera au SC.1 des informations sur les faits les plus récents concernant ces amendements.

À sa 106^e session, le SC.1 a examiné le document informel n° 1, dans lequel le Gouvernement hongrois proposait de prolonger la route E66 de Szekesfehervar à Szolnok. Le SC.1 a chargé le secrétariat de faire distribuer le document informel dans les langues française et russe afin que la proposition puisse être examinée et adoptée.

Les véhicules électriques semblent avoir de plus en plus de succès. D'après certaines estimations, jusqu'à 10 % de l'ensemble du parc automobile sera électrique d'ici à 2020. Le SC.1 souhaitera peut-être débattre de «l'e-mobilité» dans le contexte de l'Accord AGR afin d'examiner des amendements aux dispositions actuelles de cet instrument.

Document: ECE/TRANS/SC.1/2012/2.

6. Projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM)

Le Groupe de travail sera informé de l'état d'avancement du projet TEM.

7. Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR)

a) État de la Convention

Le secrétariat informera le SC.1 de l'état de la Convention. Le Gouvernement néerlandais sera invité à présenter le document informel n° 1 dans lequel il est proposé d'utiliser des questionnaires pour savoir ce que les Parties contractantes pensent de la CMR.

b) Protocole à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR)

Le secrétariat informera le SC.1 de l'état du Protocole à la Convention.

c) **Protocole additionnel à la CMR concernant la lettre de voiture électronique**

Le secrétariat informera le SC.1 de l'état du Protocole additionnel. Il rappellera en outre au SC.1 l'article 5 du Protocole additionnel qui dispose que les parties intéressées par la lettre de voiture électronique conviennent des procédures et de leur mise en œuvre.

Document: Document informel n° 1.

8. Facilitation du transport routier international

a) **Carte internationale d'assurance automobile (Carte verte)**

Le Groupe de travail sera informé par les représentants du Conseil des bureaux des faits nouveaux intervenus en ce qui concerne le «système de la Carte verte».

Document: ECE/TRANS/SC.1/2012/3.

b) **Proposition d'accord multilatéral mondial sur le transport régulier international de voyageurs par autobus et autocar (OmniBUS)**

Le groupe informel d'experts communiquera des données actualisées sur ses activités en ce qui concerne la proposition d'accord multilatéral mondial sur le transport régulier international de voyageurs par autobus et autocar (OmniBUS).

Document: ECE/TRANS/2008/4/Rev.4.

c) **Restrictions quantitatives imposées au transport international routier de marchandises**

Le Groupe de travail sera informé des résultats de l'examen, réalisé par un groupe informel d'experts issus de la Turquie, de la Commission européenne et de l'Union internationale des transports routiers (IRU), du «projet de convention visant à aligner les accords bilatéraux relatifs au transport international routier sur les dispositions obligatoires des instruments multilatéraux régissant le transit international routier». En particulier, le Gouvernement turc informera le SC.1 des conclusions de la réunion de ce groupe, tenue le 29 février 2012.

Le SC.1 présentera pour examen le rapport établi par un consultant, portant sur l'ouverture des marchés du transport international routier de marchandises dans la région de la CEE (document informel n° 2).

Document: ECE/TRANS/SC.1/2012/1 et document informel n° 2.

d) **Relations entre l'origine des marchandises et les opérations de transport**

Le SC.1 souhaitera sans doute examiner les questions de transport et de passage des frontières ayant un rapport avec l'origine des marchandises, les contrôles aux frontières et les autorisations bilatérales de transport routier. Le Gouvernement polonais sera invité à présenter le document informel n° 3 portant sur ce sujet.

Document: Document informel n° 3.

9. Groupe d'experts de la sécurité aux passages à niveau

Le Groupe de travail sera informé des faits les plus récents relatifs à la mise en place d'un Groupe multidisciplinaire d'experts de «la sécurité aux passages à niveau».

10. Questions diverses

Le Groupe de travail voudra peut-être examiner d'autres questions au titre de ce point de l'ordre du jour.

11. Élection du Bureau

Le Groupe de travail sera invité à élire son Bureau pour la période allant de mars 2013 à septembre 2014. Le mandat et le Règlement intérieur du SC.1 (chap. V, art. 12, TRANS/SC.1/396/Add.1) stipulent que «le SC.1 élit, tous les deux ans, à la fin de la session de la deuxième année, un Président et deux Vice-Présidents, choisis parmi les représentants des membres de la CEE. Ils entrent en fonctions au début de la session de l'année suivant l'élection. Ils sont rééligibles».

Le Bureau comprend actuellement les membres ci-après: M. B. Oudshoorn (Pays-Bas) (Président) et M. I. Isik (Turquie) (Vice-Président). Les modifications apportées dans le document TRANS/SC.1/396/Add.1, relatives à l'élection de deux Vice-Présidents (au lieu d'un seul) seront appliquées pour la première fois au cours de la 107^e session en cours.

Document: TRANS/SC.1/396/Add.1.

12. Dates de la prochaine session

Le Groupe de travail sera informé que le secrétariat a prévu que sa 108^e session se tiendra du 28 au 30 octobre 2013.

13. Adoption de décisions

Le Groupe de travail adoptera une liste des décisions prises à sa 107^e session.
